



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insecticides

Question écrite n° 16059

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'insecticide « le régent ». En effet, il semble que ce pesticide ait des effets secondaires dangereux pour les abeilles, dans la mesure où « le régent » enrobe les semences de tournesol, de maïs ou de blé et se diffuse dans toute la plante pendant sa croissance, afin de la protéger des insectes. Par conséquent, il lui demande des précisions sur ce pesticide et sur sa nocivité qui, de par ses effets secondaires, pourrait menacer la production de miel dans certaines régions.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant les éventuels effets de l'insecticide Régent sur les abeilles. Depuis 1996, les apiculteurs ont informé l'administration du dépérissement des ruches et de la possibilité d'une action néfaste de l'imidaclopride, matière active du Gaucho, sur les abeilles. Plus récemment le fipronil, substance active du Régent, a également été cité par les apiculteurs comme une cause possible du dépérissement observé. Les nombreuses études entreprises depuis 1997 sont difficilement interprétables et suggèrent que les causes du dépérissement des ruchers pourraient avoir un caractère multifactoriel. Le 28 septembre 2001, le ministre chargé de l'agriculture a mis en place une cellule spécifique d'experts pour procéder à une étude multifactorielle qui vise à faire le point sur les causes possibles des troubles des abeilles. La supervision de cette étude est soumise à un comité de pilotage auquel les services du ministère de l'écologie et du développement durable participent. Cette cellule d'experts a récemment exposé un premier rapport d'étape à partir d'études bibliographiques et a initié la mise en place d'un réseau d'observation des troubles des abeilles qui devrait fournir des résultats au cours de cette année. Le Gouvernement a également souhaité la création de zones d'observation où les utilisations de l'imidaclopride (Gaucho) et du fipronil (Régent) seraient suspendues. Les protocoles de mise en place de ces zones d'observation sont actuellement en cours de rédaction, ils intégreront des zones où le fipronil sera interdit. Cette mesure devrait permettre, en complément de l'étude prospective multifactorielle et du réseau national de surveillance mis en place cette année, de mieux comprendre le rôle des insecticides dans les phénomènes décrits.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16059

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2003, page 2608

Réponse publiée le : 21 juillet 2003, page 5847